

Compte-rendu de la réunion CETEF du mardi 6 juillet 2021 organisée par le CETEF et Patrick LECHINE, animée par Christophe PICHERY

Le matin, rendez-vous à 9 heures au Chalet des chasseurs autour d'un café bien venu par cette journée humide. Nous sommes reçus par Christophe PICHERY, Expert forestier (membre de l'AFI : Association Futaie Irrégulière) gestionnaire du groupement forestier du Marnier, et par le garde forestier de la propriété, M. LANCELOT.

M. Pichery nous présente la forêt : 860 ha en forêt de SEVEUX et RAY-SUR-SAONE, propriété de la même famille depuis 1000 ans. La forêt est située en plaine de Saône, 40 à 50 m au-dessus du lit de la Saône sur un terrain fertile (limoneux) : hêtraie-chênaie acidiphile, dont 25% résineux (sapin, épicéa, douglas) et 75% de feuillus (chêne pédonculé, chêne sessile, frêne, sycomore...). Forêts et Bois de l'Est ont été mandatés pour gérer le domaine en 2005, puis M. Pichery en 2012.

Le groupement cherche à préserver et enrichir le capital, mais aussi à apporter un revenu régulier aux actionnaires. La roulure du chêne est présente à environ 60%, en amélioration. Le déséquilibre fer/calcium est favorable à la roulure, aussi la gestion est orientée sur la qualité du capital, et la récolte se fait en priorité sur les tordus et vissés...

Les orientations de traitement en futaie régulière envisagées par FBE (avec des coupes à blanc et reboisements) ont été abandonnées au profit d'une gestion irrégulière, qui vise à augmenter le capital par l'amélioration qualitative du peuplement (travail au profit des meilleurs arbres) tout en répondant aux exigences financières du groupement, avec mise en place d'un fond de roulement. La gestion est contrôlée par la mise en place en 2014 de 214 placettes permanentes numérotées, mesurées tous les 10 ans, permettant les comptages statistiques (7% d'erreur par rapport à 10% sur un comptage en plein), et démontrant l'amélioration du peuplement. Les placettes sont mesurées en plein pour les perches dans un rayon de 10 m, et au relascope (angle fixe) pour les arbres précomptables à partir de la catégorie 20 cm de diamètre. La philosophie du gestionnaire en irrégulier est que la nature ne fait pas tout et qu'elle doit être soutenue, par exemple en dosant l'éclairciment grâce à des interventions fines dans le taillis selon les besoins des espèces mises en valeur. La biologie des espèces introduites en enrichissement doit aussi être prise en compte pour que l'installation des plants soit optimale (sol, eau, éclairciment...).

Quelques chiffres : 3000 stères par an ; capital sur pied d'environ 15 m² de surface terrière, structuré en 15% petits bois, 30% moyens bois, 50 à 55% gros bois (pourcentage de surface terrière par catégorie, évidemment très différent de la répartition en nombre de tiges). Cloisonnements d'exploitation tous les 22 m.

Au cours de l'hiver 2016-2017, plantation d'amélioration et d'enrichissement par nids avec des plants de chêne sessile issus de pépinière, disposés après coupe dans des zones éclaircies par des prélèvements de gros bois. 25 plants dans des nids carrés de 2,5 m de côté, protégés du gibier par des planches espacées d'une quinzaine de cm sur 1,5 m de hauteur, vissées sur 4 piquets d'angle. Elles sont laissées en l'état jusqu'à leur pourrissement (pas de travaux de démontage). Sur sol propre, jusqu'à 5 ans, le chêne a besoin de 20% d'éclairciment, puis 50% (sessile) ou 75% (pédonculé) de 5 à 15 ans, et 100% après 15 ans. Le sol est préparé à la mini-pelle équipée d'une dent de sous-solage (attention à ne pas faire de cuvette qui ferait rétention d'eau lorsque le sol est argileux). Coût (plan + travail + enclos) : 100 € par nid, avec 6 à 7 nids/ha. Bien tenir compte de l'éclairciment, couper les branches gênantes, anneler les taillis gênants si besoin pour qu'ils dépérissent lentement (éviter les changements brutaux avec le chêne). Laisser les baliveaux en périphérie du nid, pour gagner et stimuler la pousse des plants, mais sans diminuer trop fortement l'éclairciment (agir en fonction de l'orientation et de la course du soleil : les interventions au nord ne favorisent pas le nid). Ces travaux nécessitent la formation des ouvriers forestiers. Le passage en travaux (environ 2ha/homme /jour), s'effectue tous les 5 ans ; le premier après plantation vient d'être réalisé au profit des nids et ponctuellement de la régénération naturelle utile, pour un coût de 100 € HT/ha.

L'après midi, nous avons visité une parcelle de 14 ha passée en coupe rase par FBE, mais replantée en chêne il y a 7 ans, avec la méthode des nids vue plus haut (40 nids/ha), pour une raison de coût et d'optimisation des interventions d'entretien/éducation. La régénération pionnière naturelle est restée en place, (noisetier charme...). Depuis, il y a eu 2 passages en travaux autour des nids (2017 et 2020, à raison de 300 €/HT par intervention), pour dégager-dépresser et contrôler le gainage et l'éclairciment des plants. Nous constatons aujourd'hui la bonne reprise des plants dans les nids, et une abondante végétation pionnière avec quelques semis naturels de chêne (mais avec davantage de pédonculé, moins bien adapté aux conditions stationnelles et climatiques à venir), d'érable sycomore..., dont certains ont également pu être favorisés par des interventions ponctuelles et rapides lors des déplacements des ouvriers entre les nids. Les plants sont bien protégés du grand gibier et les pousses annuelles sont satisfaisantes.

Nous avons fini la journée par la visite du chêne « orangé », spécimen d'environ 600 ans et 6 m de circonférence, qui mérite notre attention par sa longévité et par son histoire ; il a certainement connu beaucoup d'aléas climatiques...

Merci à tous

Marc BOUVET